

Cadre légal de la réflexologie

La réflexologie est une technique manuelle de **bien-être et de relaxation** qui vise à favoriser l'équilibre global du corps.

En France, elle s'inscrit dans le domaine des **pratiques de bien-être et d'accompagnement**, sans visée médicale.

Le réflexologue ne pose **aucun diagnostic médical**, ne modifie pas de traitement et ne se substitue pas à un professionnel de santé.

La pratique peut s'appuyer sur les recommandations professionnelles, notamment celles de l'**AFNOR** avec le référentiel **AFNOR S99R**, qui encadre les bonnes pratiques de la profession.

Les séances proposées s'inscrivent dans une démarche complémentaire de **détente, prévention et accompagnement du bien-être**.